



*Communauté de Communes
de Cattenom et Environs*

***Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du
Service Public d'Assainissement
Collectif
(RPQS-AC)

Exercice 2017***



SOMMAIRE

1^{ère} Partie : Les indicateurs techniques

- 1.1. Généralités
- 1.2. Respect du programme d'assainissement
 - 1.2.1. Schéma général d'assainissement
 - 1.2.2. Programmes d'investissements sur l'exercice 2017
 - 1.2.3. Etat d'avancement du Schéma Général d'Assainissement
- 1.3. Exploitation des systèmes d'assainissement
 - 1.3.1 Les stations de traitement des eaux polluées
 - 1.3.2. Les réseaux d'assainissement
- 1.4 Instructions sur les demandes d'avis

2^{ème} Partie : Les indicateurs financiers

- 2.1. La redevance assainissement
- 2.2. La PFAC
- 2.3. La contribution Eaux Pluviales



Préambule :

Le présent document établi par le Président de la Communauté de Communes de CATTENOM et Environs, a pour objet de présenter aux élus du Conseil Communautaire ainsi qu'aux administrés,

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Ce document prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Décret N°2007-675 du 02 MAI 2007, complète le rapport annuel établi par le Maire de chaque commune relatif au service public de l'Eau

Indicateurs réglementaires de performance :

Définis par Décret N°2007-675 du 02 Mai 2007 et circulaire 12/DE du 28 Avril 2008



1^{ère} Partie :

Les indicateurs techniques du Service Public de l'Assainissement Collectif

1.1 Généralités :

Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

- ◆ Investit dans les équipements intercommunaux d'assainissement collectifs en s'appuyant sur le Schéma Général d'Assainissement (Programmes pluriannuels d'assainissement)
- ◆ Exploite, en gestion directe, les systèmes d'assainissement collectif en service (système de collecte et système de traitement)
- ◆ Accompagne et renseigne les différents interlocuteurs (partenaires, collaborateurs, usagers...) sur les diverses affaires liées à l'assainissement collectif (constructions, urbanisme, travaux...)

1.2 Respect du programme d'assainissement

1.2.1 Schéma général d'assainissement

Le schéma général d'assainissement se poursuit, de nombreux contrats sont achevés :

- contrats de la Vallée de la Moselle
- contrat de la Vallée de la Boler 1 et Boler 2
- contrat Escherange-Volmerange-Dudelange
- Contrat Puttelange-Beyren (contrat pluriannuel 2010/2012)
- Mondorff bénéficie d'un contrat interreg (2010/2012)
- Basse-Rentgen-Hagen-Evrance (contrat pluriannuel 2011/2013)

Le dernier secteur à assainir est :

- Hettange-Kanfen-Entrange (contrat pluriannuel 2012/2017)



1.2.2 Programmes d'investissements sur l'exercice 2016

Travaux en chantier sur l'exercice 2017

Les travaux rattachés à un programme d'investissement qui ont été en chantier sur l'exercice 2017 concernent :

Contrat Kanfen-Hettange-Entrange

En cours

Tranches de travaux en chantier sur l'exercice 2017 et inscrites pour l'exercice 2018

Contrat Hettange-Kanfen-Entrange (suite et fin)

Dans le cadre des travaux d'assainissement programmés avec nos financeurs : l'Agence de Bassin Rhin-Meuse et le Conseil départemental de la Moselle les travaux du dernier contrat en cours KANFEN-ENTRANGE-HETTANGE-GRANDE vont débiter à Hettange-Grande.

Des travaux de réhabilitation et de restructuration des réseaux de collecte sont prévus dans diverses rues (Alsace, Lorraine, Pont de Pierre, Schumann, Etienne, Maréchal Ney, Chateaubriand, De Gaulle, 12 Septembre, Culture...) et réalisés par l'entreprise COLAS Est pour un cout de 1 318 000 € HT

Des travaux de construction de 6 Bassins d'Orages (BO) à Hettange-Grande qui serviront à stocker les eaux de rinçage et à les renvoyer à la Station d'Épuration pour traitement après de fortes précipitations. Ils seront construits par le groupement d'entreprise MULLER TP/ SYSTEME WOLF pour un coût de 1 486 000 € HT.

Ces BO sont prévus à l'angle des rues du 12 Septembre et De Gaulle, à l'angle des rues de Chateaubriand et des Châteaux, dans les impasses Chateaubriand et du Pont de Pierre, dans l'enceinte de la Station d'épuration et au fond de l'impasse de la Vallée à Soetrich.

A l'aval de Kanfen, un BO sera également construit sur le terrain communal près du poste de refoulement principal pour les mêmes raisons et par le même groupement d'entreprise. Coût des travaux 206 000 € HT.



Certains de ces bassins seront équipés de matériels électromécaniques. Ces travaux d'un coût de 180 000€ HT seront réalisés par l'entreprise SOGEA EST.

Ces travaux démarrent en mai 2016 et devraient être terminés en décembre 2017. Ils seront subventionnés à hauteur de 456 400€ de la part de l'AERM et 9900€ de la part du CD57

Comme la station actuelle d'Hettange-Grande située rue Victor Hugo d'une capacité de 9600 équivalents habitants est théoriquement saturée avec les chiffres de la population recensée. Ce même contrat prévoit de construire une station d'épuration biologique de 4400 équivalents habitants.

Elle traitera les effluents de Kanfen, d'Entringe, et des deux zones artisanales de Kanfen et Entringe. Lors de sa mise en service début 2018, les effluents d'Entringe, qui sont épurés actuellement à la station de la rue Victor Hugo seront envoyés vers la nouvelle station ce qui redonnera un certain quota de raccordement à la ville d'Hettange-Grande. La construction de cette station est confiée à l'entreprise (AO en cours) pour un montant d'environ 3 000 000€. Ils seront financés à hauteur de 355 200€ par l'AERM et 368 100€ par le CD57.

Les travaux de raccordements de Kanfen à la nouvelle station d'épuration interrompus en 2013 pour diverses raisons restent à terminer par la pose de canalisation à travers la future ZA de Kanfen sur 1km environ. Cette opération de 166 000€ sera réalisée par l'entreprise INEO RESEAUX titulaire du marché.

Travaux divers

-Construction d'un poste de refoulement à Cattenom, Rue Vitor Hugo.

Montant du marché : 70.000 € HT

Attributaire du marché : SADE

-Remplacement de l'assainissement Rue de la Cote, du Calvaire et des Jardins à Volmerange les Mines (160.000 €)

-Création d'un Déversoir d'orage à Cattenom rue des peupliers pour 10.000 €

-Pause d'un exutoire du DO à Boust rue de Gaulle pour 40.000 €



1.2.3 Etat d'avancement du Schéma Général d'Assainissement

Les unités de dépollution

Le schéma général d'assainissement, prévoit à terme 6 unités de traitement biologiques et 4 unités de traitement rustiques.

A ce jour, 5 Stations d'épuration biologiques sont en service : Cattenom-Sentzich, Hettange-Grande, Rodemack-Evange, Roussy-le-Village et Basse-Rentgen.

Et 4 unités de traitement rustiques sont en service depuis 2012/2013 (Filtres planté de roseaux de Gandren, Puttelange-les-Thionville et Halling) et la lagune de Beyren-les-Sierck.

Nota : L'inventaire des unités de pollution en service sur l'exercice 2017 est rappelé au chapitre 1.3 « exploitation des systèmes d'assainissement »



Estimations des raccordements au réseau collectif d'assainissement :

1.3 Exploitation des systèmes d'assainissement

1.3.1 Les stations de traitement des eaux polluées

Descriptif des unités de dépollutions

Désignations	Communes et annexes raccordées	Capacité Nominales (en EH)	Charge Polluante admissible en temps sec (en kg DBO5/Jours)	Débit journalier admissible en temps sec (en m3)
STEP Cattenom-Sentzich	Cattenom et Sentzich Gavisse Fixem Berg-sur-Moselle	4000	185	1000
STEP Hettange-Grande	Hettange-Grande, Soetrich Cité et Village Entrange Village et Cité	8750	523	2200
STEP Rodemack-Evange	Rodemack et Faulback Breistroff la Grande, Evange et Boler Boust, Haute et Basse Parthe	3100	185	1390
STEP Roussy	Roussy le Village, le Bourg et Dodenom	2600	157	850



	Zoufftgen			
STEP Basse-Rentgen	Basse-Rentgen Hagen Evrange	1100	66	264
Lagune Preisch	Uniquement le Golf et le Château	450	33	100
FPR Puttelange-les- Thionville	Puttelange (uniquement le village)	1000	60	270
FPR Gandren	Gandren uniquement	400	24	108
FPR Halling	Halling et Himeling	400	24	108
Lagune de Beyren-les- Sierck	Beyren-les-Sierck	400	24	108

L'annexe d'Hussange est raccordée sur la STEP de Thionville.

Les communes d'Escherange-Molvange et Volmerange-les-Mines sont raccordées sur le réseau de Dudelage et les effluents sont traités sur la STEP de Bettembourg.

La commune de Mondorff est raccordée sur le réseau de Mondorf-les-Bains et les effluents sont traités sur la STEP de Burmerange.

Toutes ces unités de dépollution, ainsi que l'ensemble du réseau et des postes de refoulement sont exploitées en gestion directe par les services de la CCCE. Une organisation par astreinte permet des interventions 24/7 en cas de besoin. La grande majorité des travaux de maintenance sont ainsi assurés par les services communautaires.



Bilans des filières de traitement

Filière « EAU » :

◆ STEP ayant une capacité nominale > 2000 EH :

Il s'agit des 4 stations d'épurations biologiques de Cattenom, Hettange, Rodemack et Roussy.

Ces unités de traitement de plus de 2000 EH sont soumises à des contrôles mensuels de fonctionnement dans le cadre de l'Autosurveillance réglementaire. Toutes ont connu des résultats très satisfaisants (=répondant à la réglementation) sur l'exercice 2016.

Plusieurs contrôles externes ou « audits » ont été également réalisés par l'ATC, l'ATP ou les VNF sur ces unités. Tous ces contrôles ont conclu à une **conformité** des procédures et des niveaux de traitement.

Indicateur P205.3 : Conformité de performance des équipements d'épuration

✓ Station d'épuration de Cattenom-Sentzich = 100

✓ Station d'épuration d'Hettange-Grande = 100

✓ Station d'épuration de Rodemack-Evange = 100

✓ Station d'épuration de Roussy = 100

Rapport des bilans annuels de chaque station en annexe



- ◆ STEP ayant une capacité nominale < 2000 EH :

Pour ces unités de dépollution, un bilan annuel réglementaire sur 24h est requis (sauf FPR de Puttelange=2).

Indicateur P204.3 : Conformité de performance des équipements d'épuration

- ✓ Lagunage de Preisch = 100
- ✓ FPR de Puttelange = 100
- ✓ FPR de Gandren = 100
- ✓ FPR de Halling = 100
- ✓ Lagune de Beyren-les-Sierck = 100
- ✓ Station d'épuration de Basse-Rentgen = 100

Filière « BOUE » :

Les « filières boues » intéressant les systèmes d'assainissement sont essentiellement les stations d'épuration de Cattenom, Hettange-Grande et Rodemack-Roussy. Ces filières mettent en œuvre des épandages agricoles conformément à un plan d'épandage validé par les autorités compétentes (DTT-MISE, OI).

Un bilan annuel de ces trois filières est établi chaque année. Les bilans 2017 sont consultables à la CCCE.



Les filières Boue des lagunage et filtres planté de roseaux sont traités par « minéralisation/accumulation ».

Indicateur D203.0 : Quantité de boues des ouvrages d'épuration pour 2017:

STEP de Cattenom :	85 Tonnes de Matières Sèches
STEP d'Hettange :	159 Tonnes de Matières Sèches
STEP Rodemack + Roussy :	89,1 Tonnes de Matières Sèches

1.3.2 Les réseaux d'assainissement

Les réseaux d'assainissement collectent les eaux usées domestiques. De nombreux établissements à vocation artisanal, industriel, libéral... ne sont pas encore conventionnés pour l'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau collectif d'assainissement

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'établissement industriels = 0

Le recensement du linéaire de collecteurs publics d'assainissement des eaux usées (hors branchements) avoisine les 36,4 Km de canalisations d'eaux usées strictes, 40,9 km de canalisations d'eaux pluviales et 91,6 Km de canalisations unitaires.

Indicateur P252.2 : Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100Km de réseau = 20



Indicateur P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers = Non recensé

Bilan 2017

Sur l'exercice 2017 :

-48 demandes de branchements de particulier ont été traitées (entreprise Leick)

-Pour l'année 2017 (du 01/11/16 au 31/10/17) : les informations ne nous ont pas été communiquées

XXXX ml de réseau ont été curé en préventif

XX Postes de refoulement et XX déversoirs d'orage

XX interventions d'urgences (nécessitant un camion hydrocureur).



1.4 Instructions sur les demandes d'avis

Dans le cadre de sa compétence, le service public d'assainissement collectif est amené à porter avis sur diverses demandes (DICT, PC, PA, CU, particuliers, partenaires, constructeurs...).



2^{ème} Partie :

Les indicateurs financiers des Services Publics de l'Assainissement Collectif

Le prix de l'assainissement et les modalités de tarification

Le règlement du service d'assainissement délibéré et voté par le conseil de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, dans sa séance du 23/06/2013 prévoit :

- le payement d'une redevance assainissement,
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC),
- la contribution aux communes pour les eaux pluviales

2.1 La redevance assainissement :

Le montant de la redevance est calculé uniquement sur la base du volume d'eau potable consommé par l'usager tel qu'il est constaté à son compteur (pas de part fixe).

Le montant de la redevance est fixé à : 1.75 €/m³ pour Collecte + Traitement

0.95 €/m³ pour Collecte uniquement

Conformément à la délibération du 16 Avril 2015.



2.2 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (=PFAC)

- Tarifcation retenue par délibération du Conseil Communautaire du 05/12/2012 :

HABITAT	MONTANT TTC en euros par logement
Maison individuelle	2 500,00
Logements F1 ou F2 en collectifs	1 250,00
Logements F3 ou F4 en collectifs	1 670,00
Logements F5 et plus en collectifs	2 100,00
Logements sociaux à loyer règlementés	Exonérés
ACTIVITES ET CONSTRUCTIONS SPECIFIQUES	Equivalence par unité de base 1 unité de base= 1 maison individuelle
Administrations, bureaux, banques, professions libérales et salles de réunion	Tranche de 100 m ² de surface de bureaux et de réunion= 1U
Commerces, grands magasins, salles de vente, garages, stations-service et ateliers d'artisanat	Tranche de 4 salariés = 1U
Cafés, salons de thé, restaurants et restaurations rapides	Tranche de 30 m ² de salle ouverte au public = 1U
Etablissements d'enseignements, collèges, lycées	Tranche de 30 personnes (élèves et personnel) = 1U
Cliniques, hôpitaux, foyers, maisons de retraite et hôtels, ...	Tranche de 4 lits = 1U
Gîtes	Tranche de 6 lits = 1 U
Gymnases et salles d'activités sportives et de remise en forme d'initiative privée	Tranche de 100 m ² de surface sportive = 1U
Station de lavage automatique de véhicule	1 poste de lavage = 2U
Camping de tourisme et caravaniers travailleurs	6 aires = 1U
Autres activités	Traité au cas par cas



- ces tarifs seront ajustés chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction (cf Règlement assainissement).
- cette participation sera exigible à la délivrance du permis de construire au taux en vigueur à la date de l'autorisation de construire.

En cas de modification d'un immeuble, la C.C.C.E. demandera et vérifiera la note de calcul des rejets générés par le projet. Si celui-ci nécessite un nouveau branchement, la PFAC sera à nouveau exigible. Si le branchement existant est suffisant, le PFAC ne sera pas demandée.

Au 01/11/2015, le montant de la PFAC s'élève à 2.523,08 € TTC (sur la base maison individuelle), et ce jusqu'au 30/10/2016.

Cette participation correspond à une part de l' « économie » réalisée par le propriétaire qui évite ainsi les frais d'installation d'un système individuel d'assainissement.

2.3 Contributions Eaux Pluviales

Le montant de la contribution Eaux pluviales est calculé d'après une note sur le financement de la compétence eaux pluviales (réalisée en mars 2006 par MS Conseils) et approuvé par délibération en date du 16 Avril 2015.



Facture d'eau :

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3 d'eau par an et par abonné, les éléments d'une facture d'eau pour la partie assainissement (CCCE) sont les suivants :

-Collecte + Traitement : $120 * 1.75 = 210$ €

-Collecte uniquement : $120 * 0.95 = 114$ €

Les autres indicateurs financiers et les recettes d'exploitation

Recette Redevance	2 177 460,69 €
Recette PFAC	29 962,08 €
Primes à l'Épuration	42 430,00 €
Contribution Eau Pluvial	446.908,49 €
Encours de la Dette au 31/12/2017	10 351 718,43 €



ANNEXES

1. Listes des indicateurs
2. Bilan annuel de l'année 2016 de la STEP de Cattenom
3. Bilan annuel de l'année 2016 de la STEP d'Hettange-Grande
4. Bilan annuel de l'année 2016 de la STEP de Rodemack
5. Bilan annuel de l'année 2016 de la STEP de Roussy-le-Village



LES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs

Abonnés

- [D201.0 : Nombre d'habitants desservis](#)
- NS
- [D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3](#)
- 1,75€

Réseau

- [D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels](#)
- 0

Boue

- [D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration](#)
- 333,1 Tonnes MS

Indicateurs de performance

Abonnés

- [P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées](#)
NS
- [P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers](#)
NS
- [P258.1 : Taux de réclamations](#)
NS

Réseau

- [P202.2 : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées](#)
50
- [P252.2 : Points de curage fréquent du réseau](#)
20
- [P253.2 : Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées](#)
NS

Gestion financière

- [P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité](#)
11 ans 6 mois
- [P207.0 : Montant des actions de solidarité](#)
0
- [P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau](#)
NS



Collecte

- [P203.3 : Conformité de la collecte des effluents](#)
NS
- [P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel](#)
60

Boue

- [P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes](#)
100

Epuraton

- [P204.3 : Conformité des équipements d'épuration](#)
NS
- [P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne](#)
100
- [P254.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau](#)
100